



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 06650

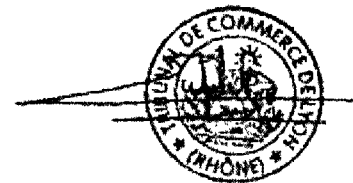
Numéro SIREN : 799 315 122

Nom ou dénomination : 3DO DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 01/09/2015 sous le numéro de dépôt A2015/021862

Dénomination : 3DO DEVELOPPEMENT
Adresse : 78 et 80 rue du Bourbonnais 69009 Lyon -FRANCE-
n° de gestion : 2013B06650
n° d'identification : 799 315 122
n° de dépôt : A2015/021862
Date du dépôt : 01/09/2015

Pièce : Décision(s) des associés du 18/06/2015



4641289

4641289

3DO DEVELOPPEMENT

Société par Actions Simplifiée
Au capital de : 65 000 Euros
Siège social : 78 et 80 Rue du Bourbonnais
69009 LYON

R.C.S. : 799 315 122 RCS LYON
SIRET : 799 315 122 00017

ACTE PORTANT DECISIONS COLLECTIVES ORDINAIRES DES ASSOCIES DU 18 JUIN 2015

Les soussignés :

- **Monsieur Pascal DAVAL POMMIER**, domicilié à DOMMARTIN (69380) 199
Chemin de la Gare, titulaire de 4 420 actions
- **Monsieur Jérôme DECHANOZ**, domicilié à MARCY L'ETOILE (69280) 137 Rue
du Fer à Cheval, titulaire de 1 105 actions,
- **Monsieur Brian DOMENACH**, domicilié à LYON (69001) 3, Place Sathonay,
titulaire de 975 actions

Agissant en qualité d'associés de la société 3DO DEVELOPPEMENT, visée en tête des présentes, ont été appelés par le Président à délibérer conformément aux dispositions statutaires sur les décisions ci-après :

- Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire,
- Nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant,
- Avenant au contrat de prestations de services conclu avec la société OEE CENTRE;
- Pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

DECISION SUR LA NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

La Collectivité des Associés décide de nommer en vertu de l'article L 233-16 du Code de Commerce, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, la société CG CONSULTANT, représentée par Monsieur Guillaume COQUERELLE, dont le siège est à VIENNE (38200) 5, Montée Coupe Jarret, pour une durée de six exercices à compter de l'exercice clos le 31 Décembre 2014.

DECISION SUR LA NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

La Collectivité des Associés, décide en vertu de l'article L 233-16 du Code de Commerce, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, le Cabinet Michel BAIZET, domicilié à LYON cedex 07 (69348) 58 Avenue Debourg – BP 7075, pour une durée de six exercices à compter de l'exercice clos le 31 Décembre 2014.

AVENANT AU CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES

La Collectivité des Associés, après avoir rappelé qu'aux termes d'une convention de prestations de services conclue le 26 Mai 2014, la société OEE CENTRE confie à la société 3 DO DEVELOPPEMENT, le mandat d'assurer pour son propre compte et selon ses besoins des prestations administratives, et de gestion, savoir :

- assistance en matière de gestion financière ;
- conseils relatifs à l'établissement et au contrôle des budgets ;
- recommandations quant aux programmes d'investissement à court, moyen et long terme ;
- assistance en matière de contrôle de gestion.

Et ce à compter du 1^{er} Janvier 2014,

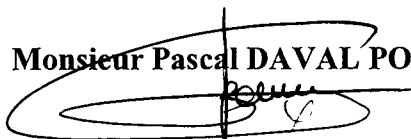
Autorise la conclusion d'un avenant à ladite convention de prestations de services, à l'effet de fixer le montant mensuel de la redevance concernant ces prestations, à la somme de 40 000 (QUARANTE MILLE) euros HT, soit 480 000 euros HT par an, et ce à compter du 1^{er} Février 2015.

La collectivité des associés donne tous pouvoirs à Monsieur Pascal DAVAL-POMMIER, Président de la société, à l'effet de signer l'avenant à ladite convention de prestations de services, représenter la société et plus généralement, faire le nécessaire.

DECISION SUR LES POUVOIRS A DONNER POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

La Collectivité des Associés, confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un original des présentes pour accomplir les formalités de publicité prescrites par la loi.

Fait à LYON
Le 18 JUIN 2015

Monsieur Pascal DAVAL POMMIER,


Monsieur Jérôme DECHANOZ,

Monsieur Brian DOMENACH,

